

## Liste des fiches disponibles :

### AIDES :

Fiche 1 : Le tarif social

Fiche 2 : L'allocation de chauffage

Fiche 3 : Mebar 2

### Autres fiches disponibles sur :

- le chauffage
- l'électricité
- l'eau



Si vous éprouvez des problèmes,  
vous pouvez contacter votre  
tuteur énergie.

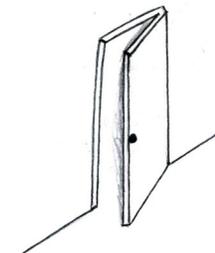
Editeur responsable : Alain Vaessen (UVCW) - 14, rue de l'Etoile à 5000 Namur  
Ne pas jeter sur la voie publique.

## Mebar 2

Aide financière à l'acquisition ou  
entretien d'équipements énergétiques à destination  
des ménages à bas revenus



Wallonie



1365 euros pour  
économiser de  
l'énergie !



## POUR QUI ?

Ménages propriétaires ou locataires, dont les ressources sont inférieures ou égales au montant du **revenu d'intégration, majoré de 20%**.

## POUR QUOI ?



- Travaux de menuiserie: fenêtres, portes extérieures et intérieures.
- Isolation : toiture, plancher du grenier, sol, murs.
- Chauffage décentralisé : poêlerie, contrôle et remise en état des foyers, gainage de cheminée.
- Chauffage central : remplacement chaudière, brûleur, régulation du système (thermostat, vannes,...), calorifugeage, contrôle et remise en état, gainage de la cheminée.
- Eau chaude sanitaire : chauffe bain au gaz ou électrique, boiler électrique, contrôle et remise en état.
- Remplacement convecteur électrique.



Logement social : équipement d'un chauffage décentralisé (poêle)  
**UNIQUEMENT**



## COMMENT ?

\* Introduction du dossier au CPAS avec les documents suivants :

- Preuve des revenus  
(Taux journalier ou fiches de paie)
- Composition de ménage



\* Signature au CPAS et envoi du dossier à la Région wallonne.

Si le dossier est validé par la Région wallonne, il est ensuite envoyé au Guichet de l'Énergie qui effectue une visite à domicile pour avis sur la faisabilité des travaux. Plusieurs devis d'entrepreneurs peuvent être nécessaires. Devis validé, le guichet renverra le dossier à la RW avant commencement des travaux. L'agent vérifie les travaux réalisés. S'ils sont corrects la RW paie l'entreprise.

1 365 euros: **Subside de la RW** pour des travaux permettant d'utiliser rationnellement l'énergie et de faire des économies.